

A l'attention des **activités économiques** touchées par les intempéries

- **La CMA 94 met en place un service dédié pour les chefs d'entreprises touchés par les intempéries.**

La chambre des métiers a mis en place un **numéro d'urgence 01 49 76 50 40** pour les commerçants et artisans touchés par les intempéries.

- **La CCI94 met en place un service dédié pour les chefs d'entreprises touchés par les intempéries.**

La Chambre de commerce et d'industrie a mis en place un **numéro d'urgence** pour les entreprises et commerces du Val-de-Marne touchés par les inondations : **01 49 56 55 24**.

Elle est en contact avec la DIRECCTE, l'URSSAF, le RSI, la préfecture et le CDIA et peut répondre à toutes vos questions liées aux conséquences des inondations sur votre activité économique.

- **La DIRECCTE Ile de France se mobilise** pour les chefs d'entreprise touchés par les intempéries :

<http://idf.direccte.gouv.fr/Crue-la-Direccte-active-une-cellule-d-urgence-pour-les-entreprises>

Une page dédiée a été mise en place pour orienter les entreprises franciliennes touchées par la crue et les inondations. Une cellule d'urgence a été mise en place à cet effet.

Pour toutes questions contacter :
Elsa Dahan 01 43 86 38 43 – 06 21 74 22 12
Courriel : edahan@villeneuve-saint-georges.fr